

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
8 août 2016
Français
Original : anglais

Lettre datée du 29 juillet 2016, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Espagne et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

L'Espagne et le Royaume-Uni, en leur qualité de Coprésidents du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, ont l'honneur de vous faire tenir ci-joint une note de synthèse de la réunion qui s'est tenue le 29 février 2016 sur la situation des femmes et de la paix et de la sécurité au Mali.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Espagne
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Román **Oyarzun**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Royaume-Uni
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Matthew **Rycroft**



**Annexe à la lettre datée du 29 juillet 2016 adressée
au Secrétaire général par les Représentants permanents
de l'Espagne et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Groupe informel d'experts chargé de la question
des femmes et de la paix et de la sécurité**

Synthèse de la réunion sur le Mali, tenue le 29 février 2016

Le 29 février, le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité a entendu un exposé du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour le Mali et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), Koen Davidse, et du représentant de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) au Mali, accompagnés des chefs du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et de responsables de la Mission travaillant sur la problématique hommes-femmes, la protection des femmes, la stabilisation, les activités de désarmement, démobilisation et réintégration, les affaires civiles et les affaires politiques.

Au moment de la réunion, la situation politique au Mali se caractérisait par des progrès limités dans la mise en œuvre de l'accord de paix et par des retards dans l'application de ses principales dispositions.

Le Représentant spécial adjoint a remis en contexte la situation des femmes et des filles au Mali, où le taux de prévalence des mutilations génitales féminines atteint presque 90 %, tandis que celui des mariages d'enfants est supérieur à 50 %. Dans la liste des pays fragiles établie par la Banque mondiale, le Mali se classe 50^e sur 52. Le Représentant spécial adjoint a noté que la participation des femmes aux négociations de paix avait été extrêmement faible et qu'une seule femme siégeait actuellement dans les comités constitués pour la mise en œuvre de l'accord de paix (y compris les comités chargés des activités de désarmement, démobilisation et réintégration et de la réforme du secteur de la sécurité). Il a souligné qu'il était nécessaire de mener des programmes de renforcement des capacités pour accroître la participation effective des femmes. Quant à la composition par sexe de la Mission elle-même, les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police à la MINUSMA n'y déploient pas beaucoup de femmes, et la Mission cherche à équilibrer la représentation des sexes au sein du personnel civil national.

Le représentant d'ONU-Femmes au Mali a mis en avant des travaux de recherche concernant l'influence que les femmes et les filles de la famille peuvent exercer sur les combattants pour les encourager à cesser les combats, déposer les armes et réintégrer les collectivités. Les femmes de la société civile malienne, fortement mobilisées, se sont réunies en coalitions et ont formulé leurs exigences propres, notamment un quota de 30 % (annoncé par le Gouvernement en novembre dernier) pour toutes les institutions nationales et le lancement en janvier 2016 du deuxième plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité, soutenu par ONU-Femmes et la MINUSMA, un financement préaffecté de 15 % et un prélèvement de 10 % sur les recettes de l'exploitation des ressources naturelles. Le

processus de désarmement, démobilisation et réintégration qui est en cours de planification risque de faire l'impasse sur les femmes associées à des groupes armés. Des messages hostiles à l'égalité des sexes sont diffusés sur les médias sociaux pour radicaliser et recruter des jeunes dans le nord, et les jihadistes sont en train de gagner la bataille de la communication contre les droits des femmes, dans les villes comme dans les campagnes.

Un représentant du siège d'ONU-Femmes à New York, qui assure le secrétariat du Groupe d'experts, a fourni une liste de recommandations relatives à la poursuite du programme concernant les femmes et la paix et la sécurité au Mali, par l'intermédiaire de la MINUSMA, du Gouvernement et du Conseil de sécurité, compte tenu en particulier de la mission du Conseil au Mali, de l'examen stratégique de la Mission et du renouvellement de son mandat.

En réponse aux questions des membres du Conseil de sécurité, les participants de l'ONU à New York et à Bamako ont ajouté les points suivants :

- Concernant la Mission : la MINUSMA procède actuellement au recrutement d'un conseiller principal pour la problématique hommes-femmes, poste actuellement pourvu par un détachement d'un État Membre mais qui sera bientôt transféré au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, et il existe une équipe spéciale de la problématique hommes-femmes constituée de personnes référentes dans tous les services organiques, ainsi qu'un groupe de travail sur les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information pour ce qui a trait à la question des violences sexuelles liées aux conflits. Tous les membres du personnel de la Mission suivent une formation obligatoire à la problématique hommes-femmes dans le contexte des opérations de maintien de la paix, depuis le mois de juillet; sont également dispensées des formations distinctes à l'intention des contingents militaires, ainsi que des formations portant précisément sur les violences sexuelles liées aux conflits. La Mission attend des orientations du Siège sur les fonctions de consolidation des droits de l'homme, y compris la protection des femmes. La responsabilité de la mise en œuvre des obligations relatives à l'égalité des sexes incombe au Représentant spécial du Secrétaire général et à la Mission dans son entier, pas seulement au conseiller pour la problématique hommes-femmes, et les hauts fonctionnaires doivent prendre en compte les indicateurs de responsabilité applicables à la question des femmes et de la paix et de la sécurité qui ont été proposés dans le cadre des examens relatifs à la paix et à la sécurité;
- Concernant les aspects relatifs à la protection et les violences sexuelles liées aux conflits : bien que l'ONU ait établi des mécanismes pour améliorer la collecte, la vérification, l'enregistrement et l'analyse des renseignements utiles, la hausse de l'insécurité se traduit par des difficultés d'accès qui compliquent nettement la tâche consistant à rendre compte des cas de violences sexuelles liées aux conflits. La lutte contre l'impunité progresse très lentement, notamment en ce qui concerne les actes de violences sexuelles liées aux conflits dont les autorités ont été saisies en 2014 et 2015. Les organisations de la société civile ont déposé une plainte pour protester contre le fait que le premier procès intenté contre un défendeur malien porte sur le chef de destruction de monuments historiques alors qu'il y avait lieu de se prononcer également sur une affaire de mariage forcé. Il ne saurait y avoir

d'amnistie pour les violences sexuelles liées aux conflits; le phénomène doit par ailleurs faire l'objet d'un suivi en tant qu'il peut constituer un manquement au cessez-le-feu, de même qu'il importe d'en tenir compte dans les dispositions de sécurité, les activités de désarmement, démobilisation et réintégration et la justice transitionnelle. Quatre parties maliennes sont citées dans les annexes du rapport du Secrétaire général, et trois d'entre elles figurent sur la liste du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés. Le Représentant spécial adjoint a souligné la nécessité de renforcer le Comité 1267. L'accent a été mis sur les atteintes commises contre les droits des femmes dans les villes particulièrement touchées par la présence de groupes terroristes. Les services offerts aux personnes rescapées sont très insuffisants, alors que celles-ci doivent impérativement obtenir réparation et bénéficier d'une aide à la subsistance dans le cadre du relèvement postconflit;

- Concernant la situation humanitaire : la MINUSMA a souligné que seuls 4 % des projets humanitaires visaient principalement à porter secours aux femmes et aux filles. Le Représentant spécial adjoint a signalé à plusieurs occasions que le montant des ressources financières disponibles était insuffisant;
- Concernant les activités de désarmement, démobilisation et réintégration : la politique et les directives en vigueur en matière d'égalité des sexes et de désarmement, démobilisation et réintégration doivent être appliquées, y compris les bonnes pratiques issues d'autres contextes. La Mission attend que les femmes soient dûment représentées sur les listes communiquées par les parties. La construction de trois sites de cantonnement a été approuvée et la disposition des lieux tient compte de la problématique hommes-femmes;
- Concernant les objectifs pour les 6 à 12 prochains mois : le Représentant spécial adjoint a proposé de se concentrer sur un objectif externe, la représentation des femmes dans les comités constitués comme suite à l'accord, et un objectif interne, la représentation équilibrée des sexes au sein de la Mission, à commencer par le personnel recruté sur le plan national. Comme l'a noté le Chef du Bureau de la coordination des affaires humanitaires au Mali, dans les négociations tenues à Ouagadougou et Alger, il y avait aussi très peu de femmes parmi les représentants des organisations internationales, alors que la communauté internationale devrait servir de modèle à cet égard. Il faut une stratégie de coordination entre la Mission, l'équipe de pays des Nations Unies et les autres acteurs internationaux (tels que la mission militaire de l'Union européenne visant à contribuer à la formation des forces armées maliennes) pour le renforcement des capacités des forces de sécurité maliennes sur les aspects liés à la problématique hommes-femmes.

Les Coprésidents ont terminé la réunion en rappelant qu'un effort collectif s'imposait pour progresser dans ces domaines. Ils ont souligné qu'il importait d'accroître la quantité d'informations relatives à la mise en œuvre des interventions touchant à la question des femmes et de la paix et de la sécurité au Mali dont il est régulièrement fait part au Conseil de sécurité à la faveur de réunions d'information et de rapports, comme demandé par le Conseil dans ses résolutions 2122 (2013) et

2242 (2015). Le Mali sera de nouveau à l'ordre du jour du Groupe d'experts au deuxième semestre de 2016.
